



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

~~~~~

Date de convocation : 29 août 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix septembre à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Monsieur Patrick BLANCHET, absent excusé qui avait donné son pouvoir à Monsieur Dominique JOUVE, Mr Denis GALLAND absent excusé avait donné pouvoir à Mme Marie-Anne LAPORTE.

Mr Pierre LAURENT a été nommé secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

En préambule, le Maire sollicite les élus pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : signature d'une convention relative aux aides proposées par PROCIVIS pour favoriser l'accession à la propriété dans le cadre du projet de lotissement au Quartier Saint Jean.  
Avis favorable à l'unanimité.

### 1) **Compte-rendu du conseil du 9 juillet 2018**

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) **Incorporation dans le domaine privé communal de biens présumés vacants et sans maître. Parcelles AT 11, C 119, C 120.**

Le maire informe les élus que la procédure constatant la présomption de vacance de biens sans maître sur la commune de Venterol a été réalisée et constatée par arrêté du Préfet. Il demande aux élus d'incorporer ces trois parcelles dans le domaine communal.

Validé à l'unanimité. Cette décision sera entérinée par délibération et constatée par arrêté du Maire.

**3) Convention SMBVL pour la mise à disposition d'outils d'anticipation de gestion de crise et d'appel de masse**

Le Maire rappelle aux élus la mise à disposition aux communes des solutions techniques d'anticipation et de gestion de crise (outils PREDICT) et d'appel de masse ( C2i) permettant d'aider le Maire à mettre en œuvre ses pouvoirs de police et d'informer la population d'un risque dans les meilleurs délais. Pour pouvoir continuer à utiliser ces dispositifs dans un cadre juridique sécurisé via le SMBVL, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre le SMBVL et les communes. Une convention est proposée en ce sens. Validée à l'unanimité par les élus.

**4) Chemin du Tomple**

Le maire informe les élus que des travaux sont nécessaires au chemin du Tomple. N'ayant pas encore reçu les devis il sollicite le conseil pour prévoir une enveloppe budgétaire de 6000 € TTC pour la réalisation des travaux et faire une demande de subvention auprès du Département. Accord à l'unanimité.

**5) Travaux d'aménagement des points de collecte**

Dans le cadre du projet d'aménagement des points de collecte sur la commune, le maire propose de solliciter le Département pour l'octroi de subvention pour des travaux aux points de collecte du hameau des Estangs et au bord de la RD 538, au bas de la route de la Clastre. Avis favorable à l'unanimité.

**6) Travaux à la demande de tiers : principe de refacturation**

Un pétitionnaire souhaite déplacer son compteur d'eau. Les travaux doivent impérativement être réalisés par la commune car concernent la canalisation d'eau et le matériel communal. Il faut cependant l'accord du conseil municipal pour l'exécution des travaux et la refacturation au pétitionnaire. Accord à l'unanimité.

**7) Salle polyvalente : caution pour nettoyage après location**

Compte tenu des incivilités récurrentes lors de la location de la salle polyvalente, une nouvelle organisation va être mise en place, ainsi qu'une demande de caution de 400 € pour les dégradations éventuelles de la salle et une autre de 80 € pour le ménage. Ce chèque sera automatiquement encaissé si lors de l'état des lieux de remise des clés, le nettoyage n'a pas été correctement effectué. Validé à l'unanimité.

## 8) Convention avec PROCIVIS

Le Maire explique aux élus avoir rencontré une représentante de PROCIVIS, holding coiffant de VALRIM et L'Habitat Dauphinois, cette dernière conduisant le projet de construction de logements sociaux en accession à la propriété au Quartier Saint Jean.

PROCIVIS a un contrat avec l'Etat qui lui impose de signer une convention avec la commune pour proposer aux acquéreurs des aides sous forme de prêts sans intérêts dont les conditions de remboursement sont adaptées au profil de chacun. Cette convention ne prévoit aucun coût à la charge de la commune.

En outre, elle prévoit des aides à la rénovation de logements existants dont pourraient profiter des propriétaires venterolais.

La convention est proposée pour 3 ans.

Les conseillers, à l'unanimité, autorisent le maire à signer la convention.

## 9) Divers

- **Projet de logements locatifs à Saint Jean** : le projet de DAH avance peu et la date de livraison des maisons est toujours incertaine. Le Maire va reprendre contact avec DAH pour obtenir un engagement ferme de cet opérateur.

Par ailleurs, le Département de la Drôme accorde une subvention à DAH mais conditionne cette aide au versement par la commune d'une participation. Cette disposition est nouvelle et la participation attendue devrait être de l'ordre de 14 000 €.

- **RD 538** : Le département a transmis au Préfet de la Drôme une relance au sujet du dossier relatif au recalibrage de la route départementale 538 dont l'enquête publique n'a toujours pas été lancée par la Préfecture.

- **Eau** : l'été s'est bien passé, la gestion de l'eau a été maîtrisée malgré toujours quelques incivilités et consommations importantes anormales.

- **Plan Mercredi** : Proposé par le gouvernement, il vise à réorganiser les activités périscolaires des enfants des écoles maternelles et primaires, avec le soutien financier de la CAF.

Suite au décret du 23 juillet 2018, **l'accueil de loisirs extrascolaire** est redéfini et est désormais celui qui se déroule les week ends (samedi sans école, dimanches et vacances scolaires), et **l'accueil de loisirs périscolaire est celui qui se déroule les autres jours, notamment le mercredi.**

Pour s'inscrire dans un plan mercredi, une commune doit organiser le mercredi un accueil périscolaire.

Dans l'immédiat, l'école de Venterol étant restée pour l'année scolaire en cours à la semaine de 4,5 jours, la commune n'est pas concernée. La municipalité suit le dossier de manière à être prête le cas échéant dans les prochaines années.

- **Extinction nocturne de l'éclairage public** : les habitants ont été sollicités par le biais du bulletin pour donner leur avis. Quelques avis reçus.

- **Ecole** : la rentrée s'est effectuée dans de très bonnes conditions, L'association de la cantine va probablement augmenter le tarif du ticket repas pour continuer à bien fonctionner en s'adaptant à l'augmentation du coût de revient.

Pour continuer à servir ses aides, la CAF a imposé à la commune de demander une participation aux parents pour la garde de leurs enfants pendant la pause méridienne. Pour ne pas alourdir le budget des familles, la municipalité a retenu la formule d'un abonnement annuel à minima (10 € ou 5 € en fonction du quotient familial).

- **Etat des routes** : Jean Claude GRAS signale une dégradation rapide de l'état de certaines voies communales. Des nids de poules se forment qui nécessiteraient d'être rebouchés rapidement pour éviter des désordres plus importants à court terme. Le maire répond que quelques interventions vont être programmées par la commune dans les prochaines semaines bien que cela soit désormais sous la compétence de la Communauté de Communes.

- **11 Novembre 2018** : afin de célébrer dignement les 100 ans de l'Armistice, la municipalité cherche des idées pour organiser une belle cérémonie. Les propositions sont les bienvenues à déposer en mairie ou auprès de Maryse BONNEVIE.

- A partir du 13 septembre, **exposition photos ITINERANCE au Temple**, en lien avec 7 autres communes des environs qui proposent chacune une exposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 15 octobre 2018 à 18h30.**